



DESCRIPTION DES TRAVAUX

TYPE DE TRAVAUX

Démolition Complète Démolition Partielle Autre

TYPE DE CONSTRUCTION

Bâtiment principal Bâtiment accessoire Autre

DIMENSIONS

pi m Largeur : Longueur : Superficie Totale :

MOTIFS JUSTIFIANTS LES TRAVAUX

MÉTHODE UTILISÉE POUR LA DÉMOLITION

DISPOSITION DES MATÉRIAUX

conteneur sur les lieux Écocentre Autres

MESURES DE SÉCURITÉS

Fiches d'avertissement Clôtures/Hauteur Autres

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

NOTEZ BIEN : Il est interdit d'enfouir les matériaux et les résidus provenant de la démolition.

Seul le brûlage de branche, bûche et bois propre et sec est autorisé et un permis est requis. Il est interdit de faire brûler des produits qui dégagent des fumées nocives pour l'environnement.

La municipalité dispose de 30 jours pour émettre le permis lorsque tous les documents requis nous ont été remis. Prévoyez ce délai afin d'avoir votre permis à temps.